




# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 [cftcfae@free.fr](mailto:cftcfae@free.fr)  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE)

N°349 - Le 14 avril 2015

**LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE A ANNONCE HIER DEVANT LES ORGANISATIONS SYNDICALES LA FIN DE L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION DE LA CSG (IEC CSG).**

## **UN NOUVEAU COUP DE POIGNARD DANS LE DOS DES FONCTIONNAIRES.**

*Un peu d'histoire... Cette indemnité a été mise en place afin de compenser l'instauration de la CSG sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'état sous réserve que ceux-ci aient été nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998.*

**Cette mesure va s'effectuer sur l'ensemble des personnels qui percevait cette indemnité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 (décret n°97-215 du 10 mars 1997).**

**La fin de l'octroi de cette indemnité sera déclinée selon les modalités suivantes sur l'ensemble des 3 fonctions publiques :**

- pour les salaires de 10 000 à 12 000 euros mensuels cette compensation va être plafonnée à 5 000 euros maximum,
- pour les indices majorés inférieurs à 400 points d'indice, pas de perte de compensatrice,



- pour les autres personnels, la compensatrice sera supprimée à chaque avancement d'échelon.

De surcroît, le montant de cette compensatrice va être gelée à partir de 2014.

L'objectif de la ministre annoncé est que chaque fonctionnaire ne subisse pas de perte de salaire mais aussi de faire une économie de 500 millions d'euros sur 3 ans !

A la veille de l'ouverture PPCR, ce nouveau coup augure mal de futures négociations sur les grilles et salaires.

**LA CFTC DENONCE CETTE SUPPRESSION SCANDALEUSE**

